

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 janvier 2016

La convention entre le Centre de Gestion de l'Ardèche et la commune relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFP est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017

Le conseil municipal, nommé, pour siéger à la CLECT de la communauté de communes du Val de Ligne (commission locale d'évaluation des charges transférées) : Mme MANENT Fabienne titulaire, M. CHANIOL Bernard suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR et 5 voix CONTRE, décide d'instaurer un tarif ménage obligatoire d'un montant de 10 €, pour les utilisateurs habitant la commune, pour la salle de réunion lors des fêtes d'ordre privé, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a été décidé de faire appel à une entreprise pour le nettoyage des locaux communaux. Après étude des propositions, le conseil municipal décide, de choisir l'entreprise HYGECO 07200 AUBENAS.

La commune devant finaliser le zonage d'assainissement sur les zones constructibles de la commune, un dossier de demande de subventions a été monté pour être présenté aux services du Conseil Départemental.

Le conseil décide d'octroyer une subvention de 200 € à l'école privée de Laurac pour un voyage scolaire. Il sera prévu une enveloppe au budget 2016.

Une consultation des entreprises va être lancée pour la construction du local technique communal.

Suite à la nouvelle réglementation sur les panneaux publicitaires, une réunion a eu lieu avec les personnes concernées afin de mettre en place les pré-enseignes réglementaires.

La confection du site internet de la commune est en cours. Il devrait être finalisé au printemps.

Il va être demandé un devis à des entreprises pour la réfection du stade de foot de Montréal.

Un placard sera installé dans la réserve de la salle polyvalente pour que l'association ASSAMO puisse entreposer son matériel.